



## Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 19 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

**Etaient présents** : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Amélie DEPREZ, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Fabrice MICHEL, Patrick NICKELAUS, Stéphane DEVAUX.

**Etaient excusés** : Jean-Claude KOHN donnant procuration à Albert Richard NICOLLE.

**Etaient absents** : Claude HUGUIN.

**Secrétaire de séance** : Fabrice MICHEL.

### ❖ **Création d'un parking**

L'acte de vente pour l'acquisition du terrain en vue de la création d'un parking, a été signé le 19 mars 2021.

### ❖ **Réhabilitation du Presbytère**

L'Appel d'Offres pour le projet de réhabilitation du Presbytère a été lancé le 18 mars 2021.

### ❖ **Raccordement d'une antenne relais**

L'entreprise Enedis a déposé une demande de travaux sur la parcelle Section A n° 50 afin de poser un poste de transformation électrique de type PRCS ainsi que les câbles nécessaires à son raccordement. Une convention a été adressée à la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord, à onze voix pour et une contre, pour les travaux à effectuer.

#### ⇒ **Délibération n° 12/2021 – Raccordement d'un relais**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par ENEDIS pour les travaux raccordement de l'antenne relais sur la parcelle A 50 de la Commune de Combles-en-Barrois.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'autoriser le raccordement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe et le charge de toutes les démarches afférentes à cette décision.

### ❖ **Locations salles communales**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les locations de salles en 2020 n'ont pu être honorées. Par conséquent il convient de rembourser les acomptes perçus au titre de ces locations.

⇒ **Délibération n° 13/2021 – Remboursement d'acomptes pour locations annulées**

Le conseil municipal décide de rembourser les acomptes des personnes dont les locations ont été annulées en raison de la crise sanitaire actuelle.

❖ **Logement communal**

La locataire d'un logement communal nous informe de son intention de quitter le logement au 1<sup>er</sup> juin 2021.

❖ **Bail de chasse**

Après avoir discuté des différents articles contenus dans le bail de location et le Cahier des Clauses Particulières, le Conseil Municipal décide, à onze voix pour et une contre, que le montant du loyer de la location sera indexé comme il est prévu à l'article 13 du Cahier des Clauses Particulières avec un loyer initial de 3 000 € fixé à l'article 3 du bail de location.

⇒ **Délibération n° 14/2021 – Bail de Chasse et Cahier des Clauses Générales de la Chasse**

Après examen des projets du bail de location et du Cahier des Clauses Générales, et après y avoir apporté les modifications jugées nécessaires, le Conseil Municipal décide d'approuver le bail de location et le Cahier des Clauses Générales de Chasse et charge Monsieur le Maire des démarches consécutives à cette décision.

❖ **Projet d'une noyeraie**

Un courrier a été adressé par mail à la mairie concernant un projet de noyeraie que deux personnes voudraient mettre en place et pour cela, sont à la recherche d'un terrain pouvant accueillir leur projet. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal n'a pas trouvé de terrain disponible sur la Commune pouvant recevoir ce projet.

❖ **Centre de loisirs été 2021**

Le projet d'étude pour le centre aéré indique un coût total d'environ 10 000 €, dont une prise en charge par la Commune d'environ 4 500 à 5 000 € en fonction du nombre d'enfants participant.

Le centre aéré aurait lieu du Mercredi 7 juillet au Vendredi 30 juillet 2021.

❖ **Subvention pour réhabilitation du Presbytère**

La fondation du patrimoine n'accordera pas de subvention pour ce projet suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Subvention GIP possible si EDF accorde une subvention, il faut donc prendre contact avec EDF puis avec le GIP pour évaluer les montants possibles qui seraient perçus.

Une subvention du Conseil Départemental pourrait être obtenue à hauteur de 8 000 € par logement soit un total de 16 000 €.

## ❖ **PLUI**

Le PLUI sera bientôt acté suite à la décision prise en Conseil Communautaire le 20 décembre dernier.

Un dossier est à remplir en vue du transfert de compétence. La Commission Travaux est chargée de ce dossier.

## ❖ **Budget 2021**

Une séance concernant uniquement le budget 2021, aura lieu le 9 avril 2021.

## ❖ **Travaux parking**

Suite à la signature de l'acte de vente les travaux vont pouvoir commencer.

Un administré souhaiterait créer un mur mitoyen entre son terrain et le terrain de la Commune d'environ 2m à 2m50 de haut.

Suite à l'installation d'une pompe à chaleur, il souhaiterait que le coffret soit fixé sur ce mur mitoyen et donc dépasserait sur le parking, le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

La Commune est tenue de refaire l'étanchéité des façades des maisons mitoyennes suite à la démolition des bâtiments.

L'administré a proposé à la Commune de prendre en charge la construction du mur, si la Commune prend en charge la totalité du ravalement de façade incluant la partie Commune et la partie à charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal décide de refuser cette proposition.

## ❖ **Commission Travaux**

Une demande de création d'un passage piétons traversant la rue Basse devant la salle communale a été faite.

La zone à 30km/h va être étendue, rue des cerisiers, jusqu'à la sortie du village en allant sur Trémont.

Les tests avec les écluses continuent encore pendant environ 15 jours, puis une écluse simple sera testée.

Le marquage au sol des priorités à droite va être installé : Rue de la Galande, rue des Grèves, rue des Mirabelliers, rue des Pommiers.

Concernant le miroir demandé en bas de la rue de l'Eglise, ce sera un miroir biface avec visibilité 12m. Les devis sont en attente afin de chiffrer le coût.

Les panneaux cavaliers sont prêts à être posés, les DICT ont été envoyées.

Une réunion a lieu le 18 mars 2021 concernant le projet d'éoliennes. Le phasage de l'opération a été présenté, pour une opération qui se ferait sur 5 ans. Une recherche des chauves-souris est en cours et la demande a été faite à l'Armée de l'Air et de l'Espace. Si ces deux retours sont négatifs il y aura arrêt du projet.

La création d'un chemin permettant de relier le Chemin de Furbeval au Chemin des Vignes est proposé. Une parcelle serait à acquérir par la Commune pour cela. Un contact avec le propriétaire sera pris prochainement.

❖ **Commission Scolaire**

Deux enfants sont arrivés à l'école depuis la rentrée des vacances de Février.

Un devis pour le store extérieur pour la classe de Mme Pinto est arrivé et s'élève à 5 700 € TTC. Il est transmis à la Commission Travaux.

La convention golf a été signée.

Le budget 2021 a été établi. Malgré les frais supplémentaires engendrés par la crise sanitaire le budget prévu en 2021 est inférieur à celui initialement prévu en 2020.

❖ **Points divers**

Des arbustes ont été replantés devant le cimetière, près du terrain de jeux et dans la rue du Pré Meaugé.

La vérification des aires de jeux sera désormais assurée chaque mois par l'employé communal. Les buts de foot et les paniers de baskets seront vérifiés et une attestation sera établie après vérification.

**Prochain Conseil Municipal : vendredi 9 avril 2021.**

Le secrétaire de séance



M. Couv

Le Maire

